AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3192
GB00BDSFG982-FS0929

19 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

TECHNIPFMC PLC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 16 novembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNIPFMC PLC et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations[1] et CNP Assurances qu'elle contrôle, 22 119 572 actions TECHNIPFMC PLC représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
CDC (en direct)	1 144 237	0,25
Bpifrance Participations	20 656 724	4,58
CNP Assurances	318 611	0,07
Total CDC	**22 119 572**	**4,91**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNIPFMC PLC sur le marché par la société Bpifrance Participations.

[1] Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 450 700 480 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.